

# GAZETTE DES TRIBUNAUX,

## JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

Le prix d'abonnement est de 17 fr. p. 3 mois, 34 fr. p. 6 mois, et 68 fr. p. l'année.—On s'abonne à Paris, au BUREAU DU JOURNAL, QUAI AUX FLEURS, 11; M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> CHARLES-BÉCHET, quai des Augustins, 57; HOUDAILLE, rue du Coq-Saint-Honoré, 11; BOSSANGE père, rue Richelieu, 60; à Leipsick, même maison, Reich-Strass; à Londres, BOSSANGE, Barthès et Lowel, 14, Great-Marlborough-Street; et dans les départemens, chez les Libraires et aux bureaux de poste.—Les lettres et paquets doivent être affranchis.

### AFFAIRE DU COUP DE PISTOLET.

#### Attentat contre la vie du Roi. — Acte d'accusation.

Le 23 janvier, la chambre des mises en accusation a renvoyé devant la Cour d'assises, 1<sup>o</sup> Louis Bergeron; 2<sup>o</sup> Philippe-François-Hippolyte Benoist, comme accusés, le premier, d'avoir attenté à la vie du Roi; le second de s'être rendu complice de cet attentat.

Les débats de cette affaire s'ouvriront le 12 février devant la Cour d'assises.

Nous nous empressons de publier l'acte d'accusation qui vient d'être signifié aux accusés. L'importance de ce document nous engage à le reproduire dans son entier. En voici le texte :

Un crime fut tenté, le 19 novembre dernier, sur la personne du Roi, au moment où Sa Majesté se rendait à la Chambre des députés. Les procès-verbaux dressés sur l'heure, soit par divers commissaires de police, soit par les colonels de la gendarmerie, et les dépositions reçues immédiatement, décrivent ainsi ce lâche attentat :

Il était deux heures dix minutes, le Roi passait sur le pont Royal; Sa Majesté était arrivée au dernier réverbère, du côté de la rue du Bac, lorsqu'une détonation se fit entendre. Le colonel Raffé, de la gendarmerie départementale, se précipita aussitôt sur ce point; il y trouva le sergent de ville Petit Didier qui venait de ramasser un pistolet de poche, dont le chien abattu prouvait qu'il venait d'être tiré. Le colonel Raffé se le fit remettre, et le joignit au procès-verbal qu'il adressa à M. le préfet de police.

Au même instant, le caporal Scherer, 3<sup>e</sup> compagnie, 2<sup>e</sup> bataillon de la garde municipale, ramassait par terre, à quelques pas de là, un second pistolet absolument semblable au précédent, et qui, avec celui-ci, semblait faire la même paire. Ce pistolet était encore chargé : il fut remis, comme l'autre, entre les mains de l'autorité.

Toutes les diligences furent immédiatement faites pour arrêter les coupables; mais la terreur qui s'empara de quelques spectateurs, l'émotion, le zèle et la curiosité des autres, et peut-être aussi le mouvement calculé que durent opérer les complices, rendirent tous les efforts impuissans. On ne put, dès ce moment, que s'appliquer à constater bien exactement les circonstances et les instrumens du crime, et à prendre les noms des personnes assez rapprochées du coupable pour avoir pu le remarquer, et être en état, soit de fournir son signalement à la justice, soit de le reconnaître si, postérieurement, il était arrêté.

D'après tous les témoins, le coup était dirigé sur la personne du Roi, et la balle, d'après la direction qu'elle avait suivie, avait dû tomber dans la rivière. Deux témoins, le sieur Josin, qui était monté sur le parapet opposé, et un autre homme près de lui, en entendirent le sifflement.

Deux incidents, l'un relatif aux instrumens du crime, et l'autre à la situation d'un des témoins, ne tardèrent pas à exciter toute la vigilance de l'instruction.

Un journal, la Tribune, avait annoncé que les pistolets joints aux premiers procès-verbaux de l'instruction n'étaient pas les mêmes que ceux trouvés sur le Pont-Royal, on qu'il en avait été ramassé d'autres dont on ne parlait plus. Il ajoutait qu'un sieur Rocton, qui était venu tout récemment à Paris d'un des départemens de l'Ouest, en avait trouvé et remis deux autres à un commissaire de police et à un officier supérieur qui suivait le cortège.

Cette révélation, qui accusait la loyauté des premiers officiers de la police judiciaire, et qu'on pouvait supposer d'avoir pour but de détourner l'attention et de l'éloigner des véritables coupables, fut à l'instant vérifiée. On entendit le sieur Rocton qui ne put pas expliquer l'objet de son voyage à Paris ni les motifs qui l'y retenaient. Il déclara, à M. le conseiller Lefèvre, ne pas reconnaître les pistolets trouvés sur le Pont-Royal pour être ceux qu'il disait avoir lui-même ramassés. Dans une seconde déposition, en persistant dans la même dénégation, il avait prétendu que les pistolets que lui montrait M. le président Vincens n'étaient pas les mêmes que ceux que lui avait représentés M. le conseiller Lefèvre. Il persista à dire qu'au moment de l'événement, il en avait trouvé une autre paire qu'il avait remise à l'instant à un commissaire de police et à un officier de la suite du Roi. Mais, sur sa confrontation avec tous les commissaires de police de Paris, il lui fut impossible de reconnaître celui d'entre eux à qui il disait avoir fait cette remise; et des renseignements pris officiellement auprès du lieutenant-général commandant la première division militaire, et de M. le maréchal commandant la garde nationale, attestent qu'aucune remise de cette nature n'avait été faite à aucun officier. Enfin, tout récemment, une dame Peyronnet, chez laquelle logeait Rocton au moment de l'attentat et qui se trouvait avec lui sur le Pont-Royal le 19 novembre, a déclaré que « Rocton rapportait la chose en riant, et qu'il lui avait dit une fois qu'il n'avait pas ramassé les pistolets; qu'il n'était pas assez ingambe; qu'il n'avait dit la chose et ne l'avait fait mettre dans les journaux que pour se donner du relief dans son pays et y faire parler de lui; mais il ajouta qu'il ne voulait pas passer pour un menteur, il soutiendrait la chose jusqu'au bout, dût-on le mettre en prison. Il paraît même d'après ce qu'il m'a rapporté que quelques personnes l'encourageaient à persister dans son mensonge. »

La déposition de la femme Peyronnet est confirmée par celle du sieur Langlade qui déclare avoir entendu Rocton se vanter de tourner la police et de faire qu'une menterie passât pour une vérité. « Je lui ai entendu dire, continue le témoin, qu'il n'avait imaginé ce fait que pour faire parler de lui dans son pays. »

Le second incident concerne la demoiselle Boury, au nom de laquelle la presse semble avoir pris à tâche de faire une fâcheuse célébrité, non dans de mauvaises intentions contre elle, mais pour attaquer le pouvoir et insinuer calomnieusement qu'il pourrait n'être pas étranger à sa déposition.

Cette demoiselle est âgée de 19 ans et demi, et fille d'un ancien maître de poste de Bergues, décédé il y a six ou sept ans. Elle déclare être venue à Paris pour emprunter d'un capitaliste 80,000 fr. nécessaires à l'acquisition de l'hôtel Meurice de Calais, qu'elle avait l'intention de faire pour le sieur Masse fils, avec lequel elle devait se marier. Son voyage avait aussi pour but de solliciter de l'autorité le rétablissement du bureau de la poste de Bergues, au nom de sa mère et des enfans du premier lit. A cet effet, elle avait présenté un placet au Roi, et écrit le 18 novembre à M. le ministre de l'intérieur. Le 19 elle était sortie de chez elle pour aller au ministère, rue de Grenelle St-Germain, chercher une réponse; mais n'ayant trouvé ni le ministre, ni son secrétaire, elle retourna à son hôtel, rue Notre-Dame-des-Victoires, en passant par la rue du Bac. Elle arriva au Pont-Royal au moment où la Reine passait. Elle remonta le pont sur la chaussée, et se plaça devant un homme qui était sur la première ligne derrière un militaire. Cet homme, qui avait sa main gauche dans sa redingote, lui donna un coup de coude sur l'estomac pour se mettre devant elle, ce qui l'obligea à se hausser sur ses pieds pour voir au-dessus de son épaule. Quand le Roi vint à passer, ce même homme tira sa main gauche hors de sa redingote et laissa voir un pistolet. Comme il levait le bras, elle le lui saisit avec ses deux mains, et le coup partit aussitôt. Les personnes qui étaient derrière la firent tomber et l'obligèrent par là à lâcher le coupable, qui prit la fuite à sa droite. Après s'être remise, elle retourna au ministère de l'intérieur, d'où, après avoir parlé au secrétaire du ministre, elle fut conduite aux Tuileries, et de là, par M. le procureur du Roi, dans le cabinet de M. le préfet de police.

Les premiers soins de l'instruction ont dû être consacrés à vérifier le degré de confiance que méritait cette déposition. On a réuni toutes les personnes qui s'étaient trouvées assez près du coupable pour le voir et pour remarquer ses moindres mouvemens. On a confronté avec la demoiselle Boury la femme Martin, la demoiselle Finot, la veuve Sentin, le sieur Dupuis et le sieur Faivres. Ils se sont tous reconnus pour s'être vus sur le lieu même de l'attentat. Ils ont respectivement désigné leur place. La femme Martin, qui était derrière l'individu qui a tiré le coup de pistolet, « a vu à sa droite, au bas du trottoir, la veuve Sentin, et à la droite de celle-ci la fille Finot; elle était derrière le militaire et sur la même ligne que l'homme qui a tiré le coup de pistolet, à la distance de deux ou trois personnes à droite de cet homme. »

La demoiselle Finot reconnaît la femme Martin, la veuve Sentin, les sieurs Dupuis et Faivres. Elle donnait le bras gauche à la veuve Sentin qui était derrière l'individu qui a tiré le coup de pistolet à environ deux pieds de distance. Celui-ci venait de causer avec un autre qui était à six ou huit pas de lui, sur sa droite, au bas du trottoir; il n'y avait personne dans l'espace qui les séparait.

Le sieur Dupuis, cordonnier à Belleville, était derrière le fusilier Framier, à gauche du coupable, sur la même ligne que lui, et le touchant immédiatement à sa droite; il occupait ainsi la place où la demoiselle Boury prétend s'être trouvée. Il est resté à côté de cet homme une demi-heure avant le passage du cortège, et a causé avec lui; il l'a vu, après le coup de pistolet, se lancer dans la foule et disparaître.

Tous ces témoins s'accordent à dire qu'ils n'ont pas vu d'autres femmes sur le lieu de l'attentat, que Louise Finot, la veuve Sentin et la dame Martin. « Si une femme, ajoutent-ils, se fût trouvée à la gauche du coupable, assez près pour lui saisir le bras, ils l'auraient aperçue. » En conséquence, aucun d'eux ne reconnaît la demoiselle Boury, et tous l'ont déclaré en présence de cette dernière, qui s'est contentée de manifester son étonnement et de persister à soutenir qu'elle avait dit la vérité.

Cette uniformité dans la déposition de ces témoins, leur assurance qui ne s'est jamais démentie, les détails qu'ils donnent sur leur position respective et sur celle du coupable, rendent difficile à comprendre et à expliquer la déposition de la demoiselle Boury, que personne n'a vue sur le lieu, quoique l'espèce de lutte qu'elle dit avoir soutenue avec celui qui a tiré le coup de pistolet, eût dû la faire remarquer de tous les assistans. Néanmoins c'était un devoir de constater, dès le principe, cet étrange incident, et d'en débarrasser la procédure, qu'il pouvait gêner sans lui fournir aucune nouvelle lumière.

Pour arriver à la découverte de la vérité, l'instruction a dû chercher d'abord à connaître 1<sup>o</sup> la position du coupable, et le

lieu précis où il se trouvait au moment de l'attentat; 2<sup>o</sup> son âge, sa stature, la manière dont il était vêtu, son signalement; 3<sup>o</sup> enfin, l'arme dont il s'était servi.

Tous les témoins se sont trouvés d'accord sur la position du coupable. Il résulte, en effet, de leurs dépositions, qu'il n'était pas seul, et qu'il était entouré de complices, soit pour l'aider, soit pour faciliter sa fuite. Le témoin Faivres, brigadier dans l'octroi, a déposé que l'auteur de l'attentat s'était détaché d'un groupe où l'on parlait mal du roi, et qu'il le rejoignit après le coup tiré. Ce groupe poussait des cris de *Vive le Roi*. Le témoin Duponchel rapporte qu'il a vu celui qui venait de tirer; qu'il a voulu s'élançer après lui, mais qu'un groupe s'ouvrit pour le recevoir et se referma aussitôt. La fille Finot et la veuve Sentin ont vu l'homme qui a tiré le coup causer avec un autre homme portant une redingote bleue, et qui avait beaucoup de barbe sous le menton et des favoris jusques sur les joues; ils se parlaient à l'oreille et avaient l'air préoccupé. Enfin le témoin Coutau, garçon de recette, revenant de voir passer le cortège, a vu, sur le trottoir du quai, du côté du Carrousel, quatre jeunes gens se donnant le bras, portant des cannes et une longue barbe sur le milieu du menton: Il a entendu un de ces jeunes gens dire aux autres: *J'étais sûr qu'il le manquerait; il s'est trop pressé.*

Les mêmes témoins s'accordent sur le lieu de l'attentat. Ils déposent que le coupable était placé sur le pont royal du côté du quai Voltaire, à peu près sous le dernier réverbère, en bas du trottoir: Il avait devant lui un caporal de la ligne nommé Plance, et à côté le fusilier Framier. C'est entre ces deux militaires que le coup est parti; il a été tiré si près de la tête du caporal Plance, que, pendant plus d'une heure, son oreille en était rouge. L'oreille du témoin Dupuis était au niveau du basinet. « Le coupable, dit la demoiselle Finot, venait de causer avec un autre individu qui était à six ou huit pas de lui, « sur la droite, au bas du trottoir; il n'y avait personne dans l'espace entre eux. »

Les dépositions des témoins sont un peu moins uniformes sur l'âge, la taille, la physionomie; les vêtements du coupable. Cela se comprend et s'explique par le peu d'intérêt, qu'avant l'événement, ils avaient à le considérer avec attention. Tous leurs regards devaient se porter sur le cortège, sur la personne du Roi qu'ils étaient allés voir, et ce n'est, plus tard, que de souvenir et de mémoire, qu'ils auraient pu rechercher les traits et la physionomie de l'assassin; ce qui a pu jeter du vague et de l'indécision et jusqu'à des contradictions dans leurs rapports.

D'après le signalement donné par Dupuis, la demoiselle Finot, la veuve Sentin, la femme Martin, le sieur Faivres, Duponchel et un sieur Watin, l'auteur de l'attentat est un homme de cinq pieds deux pouces environ, figure pâle et maigre, cheveux noirs, redingote de couleur foncée, soit bleue, soit verte-olive, serrée et boutonnée par le haut.

Mais ces témoins, d'accord sur ces points, diffèrent entre eux sur beaucoup d'autres.

Dupuis et Faivres signalent une marque ou cicatrice à la figure au-dessous de l'un des yeux: Les autres témoins n'en parlent pas.

La femme Martin, Duponchel, Watin, parlent de petites moustaches noires et de favoris de même couleur formant collier sous le menton: Faivres parle aussi de petites moustaches et de favoris formant collier, mais il dit qu'ils étaient, comme les cheveux, châtain-clair ou presque roux.

Dupuis n'a remarqué ni barbe ni moustaches. La fille Finot est plus affirmative; elle dit: « L'homme qui a tiré n'avait, » j'en suis certaine, ni barbe, ni moustaches, ni favoris. »

La veuve Sentin dit aussi que cet homme n'avait pas de favoris, et que s'il avait de la barbe ou des moustaches, c'était très peu de chose.

Quant à l'âge du coupable, plusieurs de ces témoins lui donnent, les uns de vingt à trente ans, et les autres de trente à trente-cinq ans.

Les témoins ne sont pas non plus d'accord sur celle de ses mains qui aurait tiré le coup de pistolet. La femme Martin, par exemple, dit que c'est avec la main droite, et le sieur Faivres dépose que le coupable s'est servi de la main gauche. Le témoin Dupuis confirme sa déclaration en ces termes: « Le coup a été tiré de la main gauche, à ce que je suppose, parce que l'homme était à ma droite et que l'explosion a eu lieu à mon oreille. »

Il y a plus d'uniformité dans les dépositions en ce qui concerne l'arme dont le coupable s'est servi. « J'ai vu, dit le témoin Dupuis, l'un des deux pistolets que vous me représentez, tomber à la place de l'homme qui était à ma droite, et ce même homme se sauver dans la foule. » Le brigadier Faivres a également déclaré reconnaître cette arme, dont l'identité est d'ailleurs certifiée par les procès-verbaux rédigés immédiatement.

Toutefois il est à remarquer qu'il y a eu deux pistolets de saisis; que l'un, celui qui a été déchargé, a été jeté par l'auteur de l'attentat; mais qu'à l'égard du second, l'instruction n'a pas démontré d'où il provenait. On ignore s'il était en la possession de celui qui a tiré le coup; et s'il l'a jeté comme l'autre, ou s'il appartenait à un complice; par exemple à l'individu qui était à six ou huit pas, et auquel la demoiselle Finot a vu que l'auteur de l'attentat parlait. Tout ce que l'on sait par la déposition de Charles Scherer, caporal de la 3<sup>e</sup> compagnie, 2<sup>e</sup> bataillon de la garde municipale, c'est que « ayant saisi par le bras un individu qu'on paraissait lui signaler, il crut entendre trevoir sous son vêtement, qui était ouvert par le haut, une crosse de pistolet placée sur sa poitrine; ce qui le lui fit un peu moins croire, c'est que cet individu ayant été secoué par des sergens de ville (qui s'étaient aussi jetés sur lui), il tomba sur un pistolet à ses pieds. Le témoin se baissa pour ramasser cette arme. Au moment où il se relevait, des généraux l'o-

« bligèrent de se rendre à l'angle du pont, laissant ou croyant à laisser l'individu entre les mains des sergens de ville » Mais la confusion qui régnait alors sur le Pont-Royal facilitait sa fuite. Le caporal Scherer a remis cette arme au commissaire de police du Gros-Caillois, et donné ainsi le signalement de l'individu :

« Il est âgé de 30 à 35 ans, figure pâle et maigre, cheveux roux foncé, plutôt bruns que roux, les favoris forts, de même couleur, mais plus roux au bout qu'à la racine, s'étendant jusqu'à la cravate, mais ne sachant pas s'ils faisaient collier. Je crois, ajoute le témoin, lui avoir vu des moustaches naissantes ou coupées en brosse; je crois qu'il tenait sa coiffure à la main. Il avait une redingote ou un habit foncé tirant sur le bleu, un peu ouvert par le haut. J'ai vu sur son gilet un bouton en forme de grelot. »

Une ordonnance désigna le sieur Lepage, arquebusier, pour procéder à l'examen des pistolets saisis, et déterminer, autant que possible, de quelle manufacture ou de chez quel armurier ils sortaient.

Son procès-verbal, fait le 20 novembre, constate que les deux pistolets faisant la même paire, sont de la fabrique de Liège, très-communs, et pouvant valoir 25 fr. les deux.

L'un, celui remis par le colonel Raffé, est déchargé, et paraît avoir été tiré récemment. Sur la cheminée était un reste de capsule en cuivre, dont on n'a pas pu reconnaître la marque. Le second pistolet, joint au procès-verbal du commissaire de police Noël, est chargé et amorcé. « Procédant à sa décharge, ce qui ne peut avoir lieu au moyen d'un tire-bourre, vu que les balles sont forcées, le comparant à dévisser le canon et reconnu à l'ouverture que ledit pistolet contenait :

1° Une charge de poudre de chasse plus forte qu'une charge ordinaire.

2° Au-dessus de cette poudre, une bourre de papier sur lequel on lit ces mots écrits à la main et en latin : « Religionem animamque frustra immunitus incestus; et de l'autre côté ces mots écrits en français : Commence ses jours. Incertitude, flexibilité ineffaçable. Elles nous. »

Ce pistolet contenait 57 balles de plomb d'un calibre tel qu'elles ont nécessité l'emploi d'un marteau pour être mises en place.

3° Une capsule servant d'amorce, et qui est marquée des lettres S. A.

D'après l'arquebusier Lepage, la force de la charge était de nature à faire relever sensiblement le coup. Les armes en elles-mêmes ne portaient aucun signe qui pût les faire reconnaître; aussi les a-t-on inutilement représentés aux divers arquebusiers et marchands d'armes de la capitale : aucun ne les a reconnues, ni pu fournir de moyen de les faire reconnaître plus tard.

C'est avec ces renseignements, recueillis au moment même de l'attentat, que la police judiciaire s'est mise à la recherche du coupable et de ses complices; elle était aidée aussi par quelques révélations antérieures qu'elle n'aurait pu négliger sans imprudence.

Ainsi, elle savait qu'il existait à Paris une multitude de sociétés politiques dont le régicide faisait la base et la règle fondamentale; que la plupart des Amis du peuple, et surtout des membres de la société des Droits de l'homme, s'exaltaient mutuellement à commettre ce crime; qu'à cet effet, ils se procuraient des armes, des munitions et s'exerçaient au tir du pistolet.

On disait qu'un brigadier du 6<sup>e</sup> de dragons avait vendu des cartouches à un jeune homme nommé Bergeron, membre de la société (e. Anis du peuple, chef de section dans la société des Droits de l'homme, et répétiteur dans la pension de Reuss, rue de Vaugirard; que Bergeron avait montré des pistolets dans une réunion de cette société, distribué des cartouches et manifesté de fort mauvaises dispositions pour la personne du Roi.

On savait, par les révélations d'un autre dragon nommé Vieussens, du 6<sup>e</sup> régiment, que, se trouvant un jour chez le portier de M. Reuss, Bergeron se serait vanté devant lui de s'être battu dans les journées des 5 et 6 juin, et d'être tout prêt à se battre encore. Il lui aurait annoncé l'exécution de l'attentat pour le 19 novembre; il lui aurait montré des pistolets et plusieurs paquets de cartouches. Sur l'observation qu'il pourrait être arrêté, Bergeron aurait répondu qu'il n'en avait pas la crainte; qu'ils étaient deux cents personnes disposées comme lui.

On savait enfin, par une révélation des nommés Collet et Cantineau, faite le 14 novembre à la préfecture de police, qu'il avait été formé un complot entre Bergeron, Billard, Girou et Collet pour assassiner le Roi le 19 novembre, au moment où il irait à la Chambre des députés. Collet en avait fait la confidence à Cantineau, et celui-ci, en lui en montrant les dangers, l'avait amené à tout dire à l'autorité. Le projet était de tuer le Roi à l'aide d'un tout petit fusil susceptible d'être caché sous des vêtements. Ce fusil était dans la boutique d'épicerie où travaillait Billard, rue du Cherche-Midi, derrière des caisses à thé. En effet, M. le préfet de police ayant, dès le 16 novembre, ordonné une perquisition et délivré un mandat d'amener contre Billard, le fusil se trouva dans le lieu indiqué, et Billard, qui déclara le tenir de Bergeron, fut en conséquence arrêté. Il eût été à désirer que la même mesure eût été prise dès ce moment à l'égard des autres conjurés; mais, soit que M. le préfet de police crût avoir suffisamment déjoué le complot par la saisie du fusil et l'arrestation de celui qui en était dépositaire, soit que les désignations qu'il avait reçues sur Bergeron et Girou ne fussent pas suffisantes pour les reconnaître et trouver, ceux-ci ne furent pas arrêtés : ce n'est qu'après l'attentat qu'ils ont été placés sous la main de la justice avec les nommés Benoit, officier de santé à Chauny (département de l'Aisne), et Jules Planel, étudiant en droit, tous les deux intimes amis de Bergeron.

A côté de ces révélations doivent figurer divers propos recueillis par l'instruction, et qui tous annonçaient que l'attentat du 19 novembre avait été prémédité.

A la fin du mois d'octobre dernier, un jeune homme de 19 ans, nommé Prosper Hess, se trouvait à Melun; il annonça qu'il était certain qu'il y aurait des émeutes à l'époque de l'ouverture des Chambres; qu'il connaissait des jeunes gens qui avaient fait le serment de commettre un régicide, et qu'ils le commettraient si le gouvernement ne changeait pas sa marche.

Le 16 novembre dernier, vers 6 heures et demie du soir, la fille Jeannette Hingrant, cuisinière chez le sieur Evariste Dumoulin, vit sur la place St-Eustache, deux jeunes gens qui causaient un peu bas; elle eut la curiosité d'écouter leur conversation, et elle entendit le plus âgé dire au plus jeune. « Il faut que Philippe tombe; qu'il ne soit plus sur le trône au premier de l'an; il ne faut pas qu'il fasse comme les Bourbons,

qu'il se sauve. » Le plus jeune dit alors : « Comment veux-tu que cela arrive, il n'aura jamais le courage de lâcher son coup de pistolet; il est trop jeune; il n'aura pas le cœur. » Le plus âgé répondit : « Il n'y a pas de danger, il ne manquera pas, il est vif comme la poudre; son pistolet étant dans sa poche, cela est si vite fait. »

Le 19, vers 6 heures du matin, deux jeunes gens de 26 ans environ se trouvaient chez Fromont, épicier, rue de Lille, n. 78, ils parlaient du Roi en de fort mauvais termes, et l'un d'eux dit : « C'est égal, il faut qu'il saute aujourd'hui. »

Vers 10 heures et demie du même jour, Marville, âgé de 13 ans et demi, petit clerc chez un avoué, fut accosté par un jeune homme de 20 à 25 ans qui lui dit l'avoir vu au Palais. Après avoir lié conversation ensemble, le jeune homme ajouta qu'il était carliste enragé et que le même jour, à 2 heures et demie, il y aurait un coup porté contre le Roi sur le Pont-Royal.

Des mandats d'amener ayant été délivrés contre Bergeron, Benoit, Planel et Girou, le premier devoir de l'instruction a été de les interroger.

Bergeron est âgé de 21 ans; il est né à Chauny, département de l'Aisne, où sa mère est marchande de modes. Il a fait ses études chez M. de Reuss, rue de Vaugirard, n. 48. Il y donne encore des répétitions. Sa figure est maigre et pâle; il n'a point de barbe; ses cheveux sont châtain-clair. Il professe les principes les plus exaltés du républicanisme. Il est membre de la société des Amis du Peuple, de celle des Droits de l'Homme, dans laquelle après avoir été simple membre de la section Billard, dont faisait partie Collet, il est devenu chef d'une nouvelle section.

Interrogé sur l'emploi de son temps, dans la journée du 19, Bergeron répond qu'après avoir donné ses répétitions du matin chez M. de Reuss, lesquelles finissaient ordinairement à neuf heures et demie, il était sorti avec Benoit pour aller chez son tailleur, rue Montpensier, n. 2; qu'en sortant de chez ce dernier, il était allé seul voir un de ses cousins nommé Léchuse, qui est clerc chez M<sup>e</sup> Vallée, avoué, rue de Richelieu; que l'ayant rencontré à la porte de cet avoué, il l'aurait accompagné jusqu'à la place Dauphine, serait allé après, seul, au cabinet de lecture d'un sieur Fontaine, rue Jacob, n. 26, où il serait resté depuis midi jusqu'à deux heures et demie; qu'ayant déjeuné dans ce cabinet avec Fontaine, sa femme et une demoiselle Doussot, il avait appris là, par un lecteur qu'il refuse de nommer, l'attentat du Pont-Royal. Il serait ensuite rentré pour dîner chez M. de Reuss, avec lequel il se serait longuement entretenu de cet événement.

Dans un autre interrogatoire, du 17 décembre, Bergeron rectifie sa première déclaration : Il ne serait pas allé directement chez son tailleur, comme il l'avait dit, en sortant de chez M. Reuss, rue de Vaugirard, avec Benoit; mais il croit se rappeler d'être passé rue du Dragon, chez une demoiselle Lucas, avec laquelle il avait des relations intimes; il croit aussi se rappeler d'être entré au cabinet de lecture de la rue Jacob, et être parti de là pour aller chez son tailleur, rue Montpensier; qu'en sortant de chez ce dernier, il aurait quitté Benoit, serait allé voir son cousin Léchuse avec lequel, au lieu d'aller, comme il l'avait dit, jusque sur la place Dauphine, il se serait promené aux Tuileries pendant quelque temps; qu'il en serait sorti vers onze heures, et serait arrivé au cabinet de la rue Jacob à onze heures et demie. Après avoir déjeuné dans le cabinet et avoir fait une course avec M. Fontaine, au bureau de la Gazette de France et au Palais-Royal, il serait allé, vers les quatre heures, rue du Dragon, chez la demoiselle Lucas, où il aurait trouvé Planel et peut-être Benoit, ce qu'il ne se rappelle pas suffisamment.

Dans un troisième interrogatoire, du 25 décembre, Bergeron dit être sorti de chez M. de Reuss, le 19 novembre, avec Benoit, de neuf heures et demie à dix heures du matin, et qu'ils seraient allés ensemble, non plus directement chez le tailleur, comme il l'avait dit dans son premier interrogatoire, non plus chez la dame Lucas rue du Dragon, et ensuite au cabinet de lecture rue Jacob, mais chez M. Benoit père, rue Guénégaud où il sont montés; qu'étant allés ensuite chez le tailleur et y étant restés un quart-d'heure, il a quitté Benoit au coin de la rue Saint-Honoré ou vers le Carrousel, il pouvait être onze heures; qu'il est allé voir son cousin Léchuse, rue de Richelieu; qu'il l'a rencontré dans la cour, et s'est dirigé avec lui vers le jardin des Tuileries, où ils se sont promenés sur la terrasse de l'eau une heure ou une heure et demie; qu'ensuite, il est allé au cabinet de lecture, rue Jacob, en passant par le Pont-Royal, le quai Voltaire et la rue des Saints-Pères. C'est dans ce cabinet de lecture qu'il a appris l'attentat, non par un lecteur, comme il l'avait dit en refusant de le nommer, mais par M<sup>me</sup> Fontaine qui venait de l'entendre raconter.

Les interrogatoires de Benoit ne présentent pas moins de contradictions et d'énigmes.

Benoit est âgé de vingt-huit ans, il a des cheveux noirs, des favoris épais formant collier, et une cicatrice au-dessous de l'œil droit. Il vient tous les deux ou trois mois à Paris, où habitent, dans la rue Guénégaud, ses père et mère.

Dans son premier interrogatoire du 27 novembre, il déclare n'être venu à Paris que pour voir son père et M. Orfila; qu'arrivé le 19 novembre entre sept et huit heures du matin, il s'est rendu chez son père, rue Guénégaud, où, après être allé se faire raser dans le passage du Pont-neuf, il est resté deux ou trois heures. En sortant de chez son père, il est allé à l'institution Reuss pour voir un enfant de son pays, et remettre une lettre à Bergeron, qui l'a reconduit aux environs de chez lui. « Il m'est impossible, dit-il, de préciser l'heure...; tout ce que je puis dire, c'est que je suis revenu directement chez moi. J'ai pris de l'argent, et je suis allé sur le Pont-neuf en me dirigeant sur le boulevard pour acheter des estampes... mais j'ai réfléchi sur le pont que je pourrais les trouver sur le quai; j'y suis allé... J'ai entendu de la musique; et ayant aperçu des troupes et beaucoup de monde sur le Pont-Royal, j'y suis allé, et j'ai appris que le Roi allait y passer. Je suis d'abord resté à l'angle du pont et du quai que j'avais suivi; puis, m'ennuyant, j'ai tendu la foule et me suis dirigé vers le milieu du pont; j'étais là quand le Roi est passé. Sur ma gauche, j'ai entendu l'explosion d'une arme. La foule m'a repoussé. J'ai crié vive le Roi comme les autres. J'ai suivi le torrent qui m'a emporté. Je suis ensuite revenu chez moi par le quai opposé. Je ne sais pas par quel pont je suis retourné. J'ai raconté à ma mère et à une vieille dame qui demeure dans la maison ce qui venait d'arriver. »

Dans le second interrogatoire du 12 décembre, Benoit persiste à déclarer qu'en sortant de l'institution Reuss, Bergeron l'avait accompagné jusques près de sa demeure, et qu'il ne se rappelle pas d'être allé avec lui chez son tailleur. Il ajoute que si sa mémoire est fidèle, il croit maintenant être rentré chez lui, après l'événement, par le pont des Arts.

Dans l'interrogatoire du 22 décembre, Benoit avoue être allé rue Montpensier chez le tailleur, en sortant de l'institution Reuss avec Bergeron. Celui-ci l'aurait quitté aux environs de la rue Guénégaud, c'est-à-dire à l'endroit où il pouvait voir la rue où demeure son père; mais il termine en disant qu'il était seul sur le Pont-Royal au moment de l'attentat; qu'il était allé seul et qu'il en était revenu seul.

L'interrogatoire de Jules Planel, jeune homme de dix-neuf ans, se distingue par un système d'incertitudes et de hésitations calculées. Il semble que dans la crainte, soit de se compromettre, soit d'aggraver le sort de ses amis en se mettant en contradiction avec eux, il ait pris à tâche

« Il ne peut, dit-il, donner l'emploi de son temps pendant la journée du 19. S'il est allé au cortège, il y est allé seul, et ne rappelle pas d'avoir vu dans la journée, soit Bergeron, soit Benoit, soit un autre jeune homme nommé Janety, dont on se sert pas assez pour lui rappeler s'il est allé chez la dame Lucas tout cela est possible; mais cette journée n'avait rien de remarquable pour qu'il s'attachât à conserver le souvenir de ce qui lui était arrivé. »

Quant à Girou, il donne ainsi l'emploi de son temps : Dans la matinée du 19, il a rencontré dans la rue Saint-Martin un jeune homme nommé Chauvin, avec lequel il s'est promené. En le quittant, il est allé chez le restaurateur Follet, Palais-Royal, pour voir son chef de cuisine Lefèvre. Ensuite, il a trouvé sur la place du Carrousel le nommé René, employé à la pharmacie du sieur Colmet, rue Saint-Honoré, qui lui a dit d'aller à Chaillot. Ils ont fait route ensemble jusqu'au pont Louis XV. Après l'avoir traversé seul, il a rencontré le sieur Rousseau et un jeune homme qui demeure rue de Tournon. Ils sont restés là jusqu'après le passage du cortège, sans entendre le coup de pistolet, dont il n'a eu connaissance qu'après son arrestation. Attirés par le bruit du canon qu'on tirait aux Invalides, ils s'y sont rendus, et ne se sont séparés qu'après s'être donné rendez-vous sur le boulevard, à six heures, pour aller au spectacle. Girou ajoute qu'il s'est dirigé vers la demeure de son père, où il est arrivé vers les quatre heures; que quelque un qui était dans la loge du portier lui ayant dit que quatre personnes étaient montées chez lui, il en avait conclu que c'était pour l'arrêter, ce qui l'avait déterminé à s'enfuir. Qu'il était allé immédiatement à l'estaminet de Fournier, rue St-Martin, où il était arrivé vers les 5 heures; qu'il y avait été rejoint par ses amis avec lesquels il était allé à l'Ambigu. Mais il ne sait pas dire quelle est la pièce qu'il a vu jouer. Il en est sorti avant la fin du spectacle, est retourné chez Fournier, où il est allé coucher avec un ami dont il ne sait pas le nom. Le lendemain il s'est rasé, a coupé ses favoris, mais non ses moustaches, puisqu'il les avait rasées huit jours auparavant.

Depuis, Girou est revenu sur quelques parties de son interrogatoire. Il a avoué notamment avoir quitté René au Pont-Royal et non au pont Louis XV. Il a dit qu'il avait traversé le Pont-Royal, et n'être arrivé au Pont Louis XV qu'en suivant la rive gauche de la Seine.

Une remarque qui s'applique à Bergeron, à Benoit, à Planel et à Girou, et que chacun avait d'abord, plus ou moins, cherché à éloigner, c'est qu'au moment de l'attentat, ou à une époque très-rapprochée, ils convenaient de s'être trouvés sur le Pont-Royal. L'instruction en a d'ailleurs fourni la preuve, ainsi que de beaucoup d'autres circonstances qu'ils sont hors d'état d'expliquer.

Bergeron, comme on l'a vu, appartient à deux sociétés politiques opposées au gouvernement, et ennemies personnelles du Roi. Il professait les principes les plus exagérés du républicanisme, et était disposé à tout employer pour les faire prévaloir, puisqu'il disait dans son interrogatoire du 26 novembre, que s'il y avait eu un mouvement qui eût présenté quelque chance de succès, il aurait cru de son devoir de se joindre à ses amis pour faire triompher ses opinions.

On n'a pas oublié sa conversation dans la loge du portier de M. Reuss, avec le dragon Vieussens; on sait quel usage il disait vouloir faire des pistolets qu'il lui montrait.

Dans les réunions de ces sociétés politiques, Bergeron ne cachait pas ses répugnances pour la personne du Roi, ni la volonté d'attenter à son autorité et à sa personne. Non seulement le témoin Collet en a déposé, mais lui-même est convenu dans son interrogatoire du 17 décembre, qu'il n'avait pas pu dire grand bien du Roi, parce qu'il ne l'aimait pas beaucoup. Néanmoins il ne se rappelle pas avoir dit qu'il méritait d'être fusillé, mais qu'il le pensait.

Le même témoin Collet a déposé, et Bergeron en est convenu dans le même interrogatoire du 17 décembre, que dans une réunion des membres de la Société des Droits de l'Homme, qui avait eu lieu rue Mercière, il avait distribué des cartouches aux sectionnaires, et tiré des pistolets de sa poche, en proférant des propos outrageants et des menaces contre le Roi.

A la vérité, Collet a depuis rétracté cette déclaration, en l'attribuant, dans une réclamation adressée au journal la Tribune, à des rumeurs que M. M. les commissaires de la Cour auraient exercées contre lui; mais indépendamment de la réputation que fournit leur caractère personnel, il suffit de dire que Bergeron ayant lui-même avoué les faits rapportés par Collet, il est impossible d'admettre qu'il ait pu céder à aucune espèce de contrainte.

Cette rétractation, qu'une instruction a démontré avoir été suggérée à Collet, qui, du reste, l'a depuis spontanément rétractée, prouve, ce que l'ensemble de l'instruction avait d'ailleurs établi, les efforts que font les partis pour obscurcir la vérité et empêcher la justice d'atteindre les vrais coupables. Mais leurs efforts seront impuissants ou tourneront contre le but qu'ils se proposent, puisque, presque toujours, on les verra fortifier les charges résultant de l'instruction.

Ce même témoin Collet, conjointement avec son ami Cantineau, avait d'avance signalé Bergeron comme ayant formé le complot d'assassiner le Roi le 19, dans le trajet des Tuileries à la Chambre des députés. C'est le 14 novembre qu'ils avaient fait cette révélation à M. Nay, chef du cabinet, qui l'avait reçue en l'absence de M. le préfet de police. M. Nay a déposé, et la vérité de sa déclaration est prouvée par l'arrestation, dès le 16 novembre, de Billard, signalé comme complice, par la saisie



du fusil, et par l'arrestation de Collet et de Cantineau eux-mêmes, qui n'avaient pas trouvé d'autre moyen soit de se dispenser de concourir à l'attentat, soit de se soustraire à la vengeance des complices.

Au surplus, toutes ces présomptions, déjà si fortes contre Bergeron, vont être fortifiées par de nombreuses dépositions.

L'instruction a commencé par représenter la personne de Bergeron aux témoins qui, étant sur les lieux, avaient vu le coupable avant, pendant et après l'action, et qui croyaient pouvoir le reconnaître si on le leur montrait.

Le témoin Dupuis a déclaré que la figure de Bergeron lui paraissait semblable à la figure pâle et maigre de l'individu qui avait tiré le coup de pistolet; qu'à la vérité Bergeron n'a pas la cicatrice ou marque à la figure, mais que cette marque a pu être enlevée. Dupuis ajoute, sur l'interpellation de Bergeron lui-même, « qu'il le reconnaît à sa taille, à sa grosseur et à sa figure. »

Faibles à des doutes sur Bergeron, mais il trouve en lui la même taille, la même figure pâle, et la même couleur de cheveux. Cependant, il ne peut pas affirmer en conscience que Bergeron soit celui par qui il a vu tirer le coup de pistolet.

Duponchel croit retrouver dans Bergeron la taille, le teint et les cheveux du coupable; mais il ne peut néanmoins affirmer que ce soit lui.

Une déposition d'une haute importance est venue ajouter à ces charges le caractère de l'évidence: c'est celle du témoin Janety aîné, jeune homme de vingt ans, appartenant à une honorable famille de la capitale.

Le 19 novembre dernier au matin, il a été chez Planel, qui l'invita à se trouver à un rendez-vous qu'il avait ce jour-là avec Bergeron à une heure et demie, au Palais-Royal. Il oublia ce rendez-vous, mais, se trouvant sur le pont Royal quelque temps avant le passage du cortège, il rencontra Planel sur le milieu du pont. Celui-ci lui dit qu'il venait de quitter Bergeron qui était comme fou; qu'il était dans l'intention de tirer un coup de pistolet au Roi, et qu'il l'avait menacé, lui Planel, de lui donner sa main sur la figure s'il se moquait encore de sa résolution; que Bergeron se trouvait avec Benoit; qu'ils attendaient ensemble sur le pont Royal. Il s'est rendu avec Planel sur le quai d'Orsay, au coin du bâtiment destiné autrefois au ministère des relations extérieures; qu'étant là, quand le cortège est passé, ils apprirent qu'une explosion avait eu lieu au pont Royal; qu'ils allèrent de ce côté; qu'ayant entendu plusieurs personnes répéter qu'elles croyaient le coupable arrêté, mais ne voyant rien, ils suivirent ensemble le quai, se dirigeant vers la préfecture de police, afin de savoir s'il y avait quelque chose de vrai dans ce bruit. Qu'entre la rue des Petits Augustins et le pont des Arts, ils rencontrèrent un jeune homme de la connaissance de Planel, qui leur assura qu'un coup de pistolet avait été réellement tiré; qu'il croyait le coupable arrêté, et qu'il avait vu dans les mains d'un garde un pistolet. Planel fit la description de cette arme et demanda au jeune homme si elle n'était pas telle qu'il la lui dépeignait. Sur sa réponse affirmative, Planel dit qu'il croyait la reconnaître pour appartenir à un de ses amis et qu'il connaissait la personne qui avait tiré. Le jeune homme demanda le nom de cet ami que Planel refusa de lui dire. Ils quittèrent ce jeune homme que Janety a su depuis, par Planel lui-même, se nommer Delaunay, et ils continuèrent à se diriger vers la préfecture de police. Au milieu du Pont-Neuf, ils rencontrèrent Benoit qui allait vers la rue Dauphine: ils l'abordèrent et suivirent sa direction: chemin faisant, Benoit leur raconta que c'était Bergeron qui avait tiré le coup de pistolet; qu'il avait montré beaucoup de sang-froid; qu'il n'était pas arrêté; qu'il l'avait accompagné jusqu'au Pont-Neuf, et que là il avait disparu sans qu'on sut ce qu'il était devenu. Ils allèrent tous les trois chez la demoiselle Lucas, maîtresse de Bergeron, rue du Dragon, pour voir si ce dernier y était. La demoiselle Lucas leur dit qu'elle avait cru le voir courir dans la rue il n'y avait qu'un instant; qu'elle l'avait appelé, mais qu'il n'avait pas répondu. Après quelques instans, Janety laissa Planel et Benoit chez la demoiselle Lucas pour rentrer chez lui. Le soir, il dit à son frère que c'était Bergeron qui avait fait le coup. Depuis il a su que son frère ayant rencontré Planel et Bergeron sur le Pont-Neuf, il avait imputé à celui-ci d'avoir tiré le coup de pistolet. C'est Planel qui lui a appris ce fait dès le lendemain en lui faisant des reproches sur l'imprudence qu'il avait eue de faire une pareille confidence à son frère. Janety ajoute que, le lendemain de l'arrestation de Bergeron, il retourna chez la demoiselle Lucas, pour avoir des nouvelles de ce dernier: elle était avec Edouard Bergeron, frère de l'accusé, et un autre homme, qu'il n'a vu que par derrière. Il y resta une demi-heure environ, elle le reconduisit jusques sur le pailier, et lui dit là que Bergeron avait fait couper ses cheveux et qu'il portait une cravate jaune, au lieu d'une noire, ce qui le changeait un peu. Il croit que c'est elle qui lui a dit que la redingote de Bergeron avait été portée chez son tailleur pour la raccourcir. Il a su, par Planel, depuis l'arrestation de Bergeron, qu'on devait établir, en sa faveur, la preuve d'un *alibi* mensonger.

Sur l'interpellation qui lui a été faite à l'instant, Janety a signalé Benoit de la manière la plus exacte. Il portait, dit-il, une redingote bleu de ciel. Ses cheveux et ses favoris sont noirs: il a une cicatrice sous les yeux. De même, Janety a déclaré le logement de la demoiselle Lucas avec la plus grande exactitude, ainsi que celle-ci et Planel l'ont reconnu.

L'instruction sentant tout le poids d'une pareille déclaration, d'ailleurs si bien en harmonie avec les principes, les dispositions, les antécédens de Bergeron et les révélations faites dès le 14 novembre par Cantineau et Collet, a dû chercher à en vérifier toutes les parties. Comme la première reposait sur un fait personnel à Planel, c'est par lui qu'elle a dû commencer ses investigations.

Planel convient d'être allé voir passer le cortège, mais seul; il était placé sur le quai d'Orsay, près du bâtiment autrefois destiné aux affaires étrangères. Après le passage du Roi, il aurait pris une rue conduisant dans le faubourg St-Germain, et se serait dirigé par la rue St-Dominique ou de Grenelle et par la rue de Valenciennes au Luxembourg, où il se serait promené avec des amis qu'il refuse de nommer.

Quand on lui demande s'il ne se serait pas trouvé avec Janety aîné, sur le Pont-Royal, et qu'on lui signale toutes les parties de la déclaration de ce dernier, il adopte un système de doute, d'hésitation et d'incertitude impossible, relativement à ce qui concerne Bergeron. Il ne nie que les propos qui accusent directement Bergeron.

Ainsi, il nie avoir dit à Janety que Bergeron fut dans l'intention de tirer un coup de pistolet au Roi; que lorsqu'il aurait vu la figure, il n'ait menacé de lui mettre sa main sur la figure de Janety, et relatifs à la connaissance qu'il aurait dit avoir de la personne qui aurait fait le coup. Sur tout le reste, il est des doutes à manifester.

« Il est possible, dit-il, que le 19 j'aie rencontré Janety sur le Pont-Royal; je ne suis pas plus sûr qu'il y fut que je ne le suis qu'il n'y fut pas. Je ne me rappelle pas avoir remonté le quai avec Janety, ni d'avoir rencontré un jeune homme entre

« la rue des Petits-Augustins et le pont des Arts. »

Il ne se rappelle pas davantage d'avoir rencontré Benoit et d'être ensuite allé avec lui et Janety chez la demoiselle Lucas. Allant très souvent chez cette demoiselle, il ignore s'il y est allé plutôt ce jour-là qu'un autre: D'ailleurs, la journée du 19 n'ayant pas pour lui plus d'importance qu'une autre, il ne sait pas si les faits se sont passés plutôt ce jour-là qu'un autre jour. Néanmoins, il se rappelle que se trouvant un jour sur le Pont-Neuf avec Bergeron, ils furent accostés par Janety jeune qui, en s'adressant à Bergeron, dit: « Je parie que c'est toi qui as tiré. » C'était en riant, et Janety lui-même convint que c'était une goguenarderie, ce qui ne l'empêcha pas, lui Planel, d'aller le lendemain trouver Janety aîné pour lui dire de recommander à son frère plus de retenue dans ses paroles, parce que, dans un temps où les arrestations se faisaient si facilement, il pourrait compromettre la liberté de Bergeron.

Planel a pu également dire à Janety aîné qu'on pouvait facilement prouver l'*alibi* de Bergeron, mais il entendait parler d'un *alibi* réel. Ayant demandé que Janety fût interpellé à cet égard, celui-ci a persisté à déclarer que Planel lui avait parlé d'un *alibi* mensonger.

En cet état de choses, il devenait de plus en plus important de vérifier les faits signalés par Janety aîné. Si Planel niait les principaux, son hésitation sur les autres, ses explications embarrassées sur tous, donnaient à la déposition de Janety une grande vraisemblance.

Le fait matériel de la rencontre de Planel et Janety, le 19, sur le Pont-Royal, était d'une haute importance. Une fois prouvé, il rendait tout le reste probable. Planel ne le niait pas, mais il ne l'avouait pas non plus. Bergeron est venu faire cesser le doute en disant, dans son interrogatoire du 17 décembre, tenir de Planel lui-même qu'il s'était trouvé avec un des frères Janety lors du passage du cortège.

Ce fait pouvait être encore vérifié par un témoin cité par Janety, et qui, suivant lui, devait rendre compte de l'importante révélation faite par Planel sur la connaissance qu'il avait des coupables. Ce témoin, c'est le jeune homme rencontré par Janety et Planel entre la rue des Petits-Augustins et le pont des Arts, lorsqu'ils allaient vers la préfecture de police: c'est Delaunay que Planel a déclaré d'abord ne pas connaître; ce qu'il a rétracté plus tard en avouant les relations qu'il avait formées avec lui lorsque tous deux étaient détenus à Sainte-Pélagie pour cause politique.

Delaunay, entendu sous mandat d'amener, nie d'abord s'être trouvé sur le Pont-Royal le 19 et d'avoir rencontré Planel et Janety entre la rue des Petits-Augustins et le pont des Arts. Il est bien allé à la mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement et de la rue Richelieu, chez un sieur Pinard, chapelier, en suivant la rue de Seine et traversant le quai et le pont des Arts, mais il n'a rencontré ni Janety ni Planel. On le confronte à l'instant avec Janety, qui répète sa déclaration, cite toutes les circonstances de la rencontre, et Delaunay est forcé d'en avouer la vérité. Il déclare qu'en sortant de la rue de Seine, il suivit le quai Malaquais jusqu'au Pont-Royal. Le cortège venait de passer. Il avait entendu l'explosion d'une arme à feu. Il aperçut dans la foule un garde municipal qui avait à la main un pistolet de poche, et qui disait que c'était un de ceux que possédait l'assassin. Le bruit courait qu'il était arrêté. Delaunay revint par le pont des Arts, où il rencontra Planel, qui lui fit plusieurs questions. Il lui demanda, entre autres choses, de désigner le pistolet qu'il avait vu. Delaunay répondit que c'était un pistolet de poche ordinaire, et qu'il était à canon carré. Planel dit alors que ce pistolet devait appartenir à un de ses amis qui en possédait de pareils, et qu'il craignait que ce ne fût lui qui eût tiré le coup. Delaunay demanda à Planel le nom de cet ami, ce que celui-ci refusa de lui dire.

Delaunay a été immédiatement confronté avec Planel. Il a réitéré devant lui sa déclaration, et a ajouté que Planel paraissait maudire le fanatisme qui avait fait tirer le coup de pistolet à son ami. Planel avait la tête montée et l'air égaré; il ne savait guère ce qu'il faisait ni où il allait.

De son côté, Planel déclare connaître Delaunay, mais ne pas savoir si c'est ce jour-là qu'il l'a rencontré; c'est possible; et sur l'observation que les faits qu'il rapporte sont bien précis, bien concordans avec la déposition de Janety, Planel se contente de répondre que ces messieurs ont plus de mémoire que lui.

Voilà donc les deux parties les plus importantes de la déclaration de Janety clairement prouvées. La première relative à sa réunion avec Planel, le 19, sur le Pont-Royal ou aux environs du Pont-Royal, lors du passage du cortège. Non-seulement Planel ne le nie pas, mais Bergeron lui-même s'est rappelé l'avoir entendu dire à Planel. La seconde partie concerne la rencontre de Delaunay et sa conversation avec Planel au sujet de l'assassinat et de la connaissance que ce dernier avait de l'assassin. La déclaration de Delaunay à cet égard confirme pleinement celle de Janety, et toutes les deux, que Planel n'a pas la force de démentir, viennent à la charge de Bergeron.

Après avoir quitté Delaunay au Pont-des-Arts, Janety déclare que Planel et lui continuèrent à se diriger vers la Préfecture de police; qu'arrivés sur le Pont-Neuf, ils rencontrèrent Benoit avec lequel ils allèrent chez la demoiselle Lucas. En route, Benoit leur raconta ce qu'avait fait Bergeron. Cette rencontre ne pourrait être prouvée que par Planel ou Benoit.

Planel ne s'en rappelle pas, et dans la crainte sans doute de se trouver en contradiction avec ses amis, il ne nie ni n'affirme lorsqu'il est sous le secret; mais dès qu'il peut communiquer avec eux, il n'hésite pas à déclarer qu'il n'a pas pu rencontrer Benoit et s'arrêter avec lui le 19, puisqu'il ne l'a connu que postérieurement. Benoit fait une déclaration semblable.

Mais la déposition de Janety aîné acquiert un nouveau degré d'évidence par le signalement qu'il donne de Benoit qu'il voyait pour la première fois, et par le fait matériel de sa présence dans l'après midi du 19 avec Planel et Benoit chez la demoiselle Lucas.

Benoit, dit-il, avait ce jour-là une redingote bleu de ciel. Je ne me rappelle ni de sa cravate ni de la couleur de son gilet: sa redingote seule m'a frappé; c'était la première fois (la seule fois) que je voyais Benoit; je crois qu'il a les cheveux noirs ainsi que les favoris. Les yeux bruns et une cicatrice ou une raie sous l'un des deux yeux.

Et tous ces renseignements sont exacts! et Benoit était vêtu

ce jour-là, de sa redingote bleue! et le signalement qui s'applique bien à sa figure! Et la cicatrice si bien indiquée par le témoin se retrouve sous l'un des yeux de l'accusé, et ne peut pas de le confondre avec un autre! Tout cela, dit Janety aîné qui n'a eu aucune autre occasion de voir Benoit, ne dit-il pas suffisamment que sa déclaration est conforme à la vérité?

Il en est de même de la description qu'il a donnée de l'appartement de la demoiselle Lucas; elle est si bien détaillée et d'une telle exactitude, au dire de Planel et de la demoiselle Lucas elle-même, qu'elle ne peut être donnée que par l'homme qui a réellement vu les lieux.

Ajoutez que Bergeron a avoué qu'étant allé, vers 4 heures le 19, chez la demoiselle Lucas, il y avait trouvé Planel et peut-être Benoit; ce qui est entièrement conforme au dire de Janety, puisqu'il a déposé qu'après un quart-d'heure d'attente, il était allé chez lui, laissant Planel et Bergeron chez la D<sup>lle</sup> Lucas.

Cette autre partie de la déclaration de Janety aîné est donc encore vérifiée: il a vu, il a réellement rencontré Benoit le 19, puisqu'il en fait si exactement le portrait, et tout prouve qu'ils sont allés ensemble à la poursuite de Bergeron chez la demoiselle Lucas, puisque, d'une part, Janety, qui ne connaissait pas auparavant la demeure de cette demoiselle, en fait parfaitement la description, et que, d'autre part, Bergeron confesse y avoir trouvé Planel, et peut-être Benoit.

L'instruction a également démontré la vérité de cette déposition, en ce qui concerne la rencontre sur le Pont-Neuf, de Janety jeune, de Bergeron et Planel, et cette apostrophe que, par suite des confidences de son frère, Janety jeune aurait adressée à Bergeron: *C'est donc toi qui as tiré sur le Roi?*

Janety jeune est convenu de la rencontre; mais il a nié les confidences de son frère et les propos qui en auraient été la suite; il aurait simplement demandé à Planel ce qu'il pensait de l'événement, et celui-ci lui aurait répondu que c'était un coup de police.

Depuis, Janety jeune a appris que Planel et Bergeron convenaient de la rencontre et du propos; et revenant sur ses dénégations, il a déclaré qu'il était possible qu'il eût dit à Bergeron sur le Pont-Neuf: *C'est donc toi qui as tiré sur le Roi?*

En effet, Bergeron avoue la rencontre de Janety jeune et son apostrophe; mais cherchant à les expliquer, il déclare que quelqu'un aura dit à Janety jeune, pour se moquer de lui, que lui, Bergeron, avait fait le coup; il présume que c'est Planel, et dans un autre interrogatoire du 19 décembre, Bergeron ajoute qu'il n'a pas dit que ce fut une plaisanterie que Janety avait voulu faire; et le lui a dit de la meilleure foi du monde; sans cela il ne se serait pas donné la peine de lui répondre sérieusement.

La dernière partie de la déposition de Janety aîné parle d'une visite chez la demoiselle Lucas après l'arrestation de Bergeron, lors de laquelle cette demoiselle lui aurait dit, en le reconduisant, que Bergeron avait fait couper ses cheveux, qu'il portait une cravate jaune au lieu d'une noire, ce qui le changeait un peu et pourrait, sans doute, empêcher de le reconnaître.

La demoiselle Lucas, maîtresse avouée de Bergeron, nie, bien entendu, ces confidences. Mais le fait même de la visite de Janety aîné chez elle résulte de la déposition du jeune frère de Bergeron, qui convient avoir vu arriver, à l'heure indiquée par Janety, chez la demoiselle Lucas un jeune homme, que celle-ci avait reconduit. Il y avait aussi avec elle, dans ce moment, comme l'avait dit Janety, un monsieur qu'il ne nomme pas. Et tout cela n'est pas contredit par la demoiselle Lucas, qui se contente de dire qu'elle ne se rappelle pas ces visites.

Enfin Janety aîné a parlé d'une redingote de Bergeron qui aurait été envoyée chez son tailleur pour la raccourcir, et d'un *alibi* qui aurait été d'avance préparé.

Et l'instruction, sans donner une satisfaction complète sur ces objections, a néanmoins mis à même de vérifier, sinon la vérité, au moins la gravité des présomptions qui existent en faveur de ce témoignage.

En effet, Bergeron avait une redingote d'une couleur foncée, et cette redingote se trouve avoir été envoyée chez son tailleur. Il croit que c'est avant le 19, mais il n'ose l'affirmer. Son motif, en l'envoyant, n'aurait pas été, comme le dit Janety, de la faire raccourcir, mais de la donner au fils de son tailleur à qui il l'aurait promise. Lorsque le fait a été connu de la justice, la redingote était déjà en partie défilée. Le tailleur en représente les lambeaux, mais plusieurs témoins déclarent ne pas reconnaître dans ces restes la redingote de Bergeron. Au surplus, il ne peut pas expliquer par quel motif, lui, qui n'avait aucune fortune, il aurait donné à un étranger une redingote qu'il n'avait que depuis dix mois, et qu'il avait promise à son jeune frère, ainsi que celui-ci l'a déclaré.

Ce qui concerne l'*alibi*, annoncé d'avance par Janety, s'est également réalisé: le sieur Fontaine, maître du cabinet de lecture de la rue Jacob, sa femme et la demoiselle Donsot sont venus déclarer que Bergeron avait déjeuné avec eux, le lundi, 19 novembre, et qu'ils étaient tous quatre encore à table lorsqu'ils ont appris l'attentat du Pont-Royal. Bergeron et les témoins se sont accordés sur les moindres détails relatifs à la localité, au costume et au repas.

Néanmoins le docteur Serise, médecin de la demoiselle Lucas, a déclaré qu'étant le 19 novembre avec elle et un sieur Bertolini, ils avaient rencontré, rue des Saints-Pères, vers une heure, Bergeron, accompagné d'un autre jeune homme. M. Serise avait dit d'abord qu'il croyait que c'était entre la rue Taranne et la rue de l'Université; mais Bergeron, persistant à soutenir que ce ne pouvait être qu'entre le quai et la rue de l'Université, M. Serise a dit que n'étant pas sûr du fait, il ne pouvait l'affirmer: mais il n'en a pas été de même de l'heure ni de la circonstance que Bergeron aurait été vu avec un ami. Le docteur Serise a persisté à soutenir qu'il était aux environs d'une heure, et que Bergeron était accompagné d'un jeune homme; ce qui prouve, d'une part, qu'à midi il n'était pas, comme il le dit, au cabinet de lecture de Fontaine, et de l'autre, qu'à l'approche de l'heure où l'attentat a été commis, il pouvait être, ainsi que le rapporte Janety, avec Planel ou Benoit. Une réponse de celui-ci, dans son interrogatoire du 18 décembre, semble attester que c'était avec lui qu'était Bergeron, puisqu'il déclare qu'un jour des quatre qu'il est resté à Paris, il a rencontré la demoiselle Lucas avec deux messieurs, mais il ne se rappelle pas s'il était avec Bergeron.

De toutes ces circonstances résulte la preuve la plus évidente de la véracité de la déposition du témoin Janety aîné; elle est vérifiée sur tous les points susceptibles de l'être. Ainsi il est prouvé que, lors du passage du cortège sur le Pont-Royal, Planel était avec Janety; qu'il a pu lui dire et qu'il lui a réellement dit le projet formé par Bergeron d'assassiner le Roi; que cela résulte de ce qu'il a confié à Delaunay, en présence de Janety

des questions qu'il lui a adressées sur le pistolet, et de l'avoir qu'il lui a fait dans un moment où il était hors de lui-même, de la connaissance qu'il avait de l'auteur de l'attentat. La déposition de Delaunay, toute conforme à celle de Janety, donne à celle-ci un caractère de vérité que rien ne peut lui enlever. Le surplus de la déposition n'est pas moins certain. Il résulte, en effet, de toutes les explications qui précèdent, qu'après avoir quitté Delaunay, Planel et Janety allèrent vers le Pont-Neuf, qu'ils y trouvèrent Benoit qui leur raconta le sang-froid de Bergeron en commettant le crime, et la résolution qu'ils prirent d'aller le chercher chez la demoiselle Lucas. Deux circonstances prouvent la vérité de ce récit : le signalement de Benoit, que Janety voyait pour la première fois et qu'il n'a revu en aucune autre occasion, et la description de l'appartement de la demoiselle Lucas dans lequel il n'était jamais entré. De pareils faits disent plus que toutes les dépositions : ils se rattachent d'ailleurs à la confiance faite à Janety jeune par son frère, le jour même de l'attentat, et qui amena l'interpellation du Pont-Neuf adressée à Bergeron : *C'est donc toi qui a tiré le coup de pistolet ?* Vainement Janety jeune a voulu nier cette rumeur et les explications qu'elle a amenées. Tout est aujourd'hui avoué par lui-même comme par les autres. La circonstance de la redingote portée chez le tailleur et des propos attribués à la demoiselle Lucas ajoutent encore à cette démonstration. Quoique l'instruction n'ait pas pu pénétrer à cet égard jusqu'au fond des choses, elle a cependant montré, par les faits accessoires et qui étaient de nature à être découverts, que Janety aîné, qui a dit la vérité sur les points principaux, n'a pas pu s'en écarter sur les autres.

Quel est-il d'ailleurs ce Janety aîné ? et quels motifs peut-on lui prêter pour inventer une déposition accusatrice contre des jeunes gens à qui il n'a aucune raison d'en vouloir et qu'il connaît à peine ?

On a déjà dit qu'il appartient à une famille honorable de la capitale. Ayant eu le malheur de perdre en bas âge ses père et mère, il a été élevé par sa grand-mère maternelle et par deux oncles. Le seul reproche qu'ils lui adressent, c'est d'avoir contracté avec une dame Edouard des liaisons qui déplaisaient à sa famille. Pour le soustraire à sa domination, on le détermina à s'engager au service militaire, ce qu'il a fait dans ces derniers temps. Le jour même où la justice, prévenue par des indiscretions de quelques femmes, l'a fait citer devant elle, il devait partir pour son régiment. D'après les renseignements qu'ont donnés ses oncles, il est d'un caractère faible, mais il serait incapable de faire sciemment une fausse déposition. Celui chez lequel il demeure, a déposé que le 19 novembre, Janety aîné est rentré entre deux et trois heures (précisément à l'heure à laquelle il a dit être sorti de chez la demoiselle Lucas) : ils parlèrent de l'événement de la journée. Son oncle lui demanda si le coupable était pris. Il répondit que non ; s'il le connaissait ; il dit en rougissant que non, mais qu'il avait cru le connaître. Plus tard, son oncle lui dit devant lui, dans un journal, le signalement du coupable donné par la demoiselle Boury, et au passage où cette demoiselle lui donne de gros favoris, Janety aîné s'est écrié *est-elle menteuse !* Son oncle lui ayant demandé s'il connaissait le coupable, il répondit que non, qu'il ne parlait que par ouï-dire. L'oncle ajoute que Janety aîné détournait la conversation quand elle se portait de ce côté.

Ainsi, dès le 19 novembre, il a parlé de l'attentat en des termes, avec un ton et une contenance qui annonçaient qu'il en connaissait l'auteur. C'est le jugement qu'en portait sa famille. Ce qui corrobore d'autant sa déposition et prouve qu'elle n'a pas été imaginée après coup.

La même conséquence résulte de ce que Janety aîné a dû dire, dès le principe même, à la dame Edouard à laquelle il ne savait rien cacher. Il est vrai que cette dame a déclaré n'avoir reçu de lui aucune confidence ; mais les dépositions des dames Petit et Desnouette prouvent le contraire. Cette dernière surtout a positivement déclaré tenir de la dame Edouard, qu'elle connaissait le nom du coupable.

Quels motifs d'ailleurs d'admettre que Janety aîné ne dise pas la vérité, et qu'il ait pu se prêter à une aussi épouvantable calomnie. Bergeron, Benoit, Planel, ne vont pas même d'abord jusqu'à le supposer. Benoit (interrogatoire du 18 décembre) ne croit à Janety que des motifs honorables. Planel lui dit des injures, l'appelle *miserable*, mais sans pouvoir articuler aucun reproche. Il dit seulement *que l'amour-propre fait descendre les hommes bien bas* : ce qu'il ne peut lui-même expliquer quand il en est sommé par M. le conseiller-instructeur. Dans son dernier interrogatoire Planel dit que c'est le témoignage d'un homme *vénal* ; mais il est encore hors d'état de citer quelque chose à l'appui de son assertion. Enfin Bergeron, dans son interrogatoire du 23 décembre, dit qu'il ne peut imaginer que Janety ait tout inventé, mais qu'il espère prouver un propos qui lui est revenu et qui tendrait à faire croire que Janety était sur le Pont-Royal avec l'auteur du fait au moment de l'attentat. Cette étrange assertion a fixé l'attention de M. le conseiller-instructeur qui, dans un dernier interrogatoire, a constaté que Bergeron faisait allusion à des propos à lui rapportés par Janety jeune, et desquels il résulterait que Janety aîné aurait dit à ses sœurs que c'était lui, Janety aîné, qui était l'auteur de l'attentat. On a interrogé ces dames, et l'on a su que ce n'était qu'une plaisanterie pour leur imposer silence, et dispenser Janety aîné de répondre aux questions embarrassantes qu'elles lui adressaient sur l'attentat.

Mais si rien n'affaiblit la déposition de Janety aîné ; si elle tire de la probité du témoin, des indiscretions qu'il a commises au moment même de l'attentat, de l'uniformité, de la constance, de l'invariabilité de ses assertions, de nouvelles preuves de sincérité, il n'en est pas de même des déclarations des accusés et de la conduite de leurs amis. Leur premier mouvement est de nier, d'hésiter quelquefois, et de ne dire la vérité que lorsque son évidence vient les frapper. C'est ainsi qu'on ont agi Planel, Bergeron et Janety jeune, lui-même. Ce dernier a nié d'abord d'avoir rencontré Bergeron et Planel sur le Pont-Neuf. Quand il a su que ceux-ci en convenaient, il a nié les propos qu'il avait tenus, et il ne les a avoués que lorsque la démonstration a été complète. Janety jeune a fait encore plus ; lui qui avait connu le crime et son auteur, dès le 19 novembre, par les indiscretions de son frère, qui avait voulu faire savoir à Bergeron combien il était en fait dans la confidence, et qui en avait reçu des reproches, a fait durant l'instruction tout ce qu'il a pu pour détourner la confiance de son frère, l'intimider lui-même, et le porter à changer ses déclarations. On a su par la dame Edouard, que Janety aîné se plaignait des menaces de son frère. Un jour Janety jeune était allé le chercher avec un ami de Bergeron, qu'il a refusé de faire connaître. Après l'avoir menacé, s'il ne rétractait pas sa déposition, et l'avoir accusé de perdre le parti, il lui laissa un modèle de rétractation écrit par lui Janety jeune, et qui tombé entre les mains de la dame Edouard a été déposé par elle entre les mains de la justice.

Janety aîné qui, dans tout le cours de l'instruction, s'est montré ferme et constant dans ses déclarations, qui n'a jamais varié quelles que soient les personnes avec lesquelles on l'a confronté, n'a tenu aucun compte ni des menaces ni des provocations, il a persisté à répéter ce qu'il avait dit la première fois. La vérité ne peut avoir ni un autre langage ni d'autres formes.

Et quant à Janety jeune lorsqu'on sait son caractère dissimulé, les liaisons qu'il a formées à Ste-Pélagie avec les républicains les plus décidés, ses principes exaltés et son dévouement à ce qu'il appelle *le parti*, on n'est pas surpris de la conduite qu'il a tenue pour essayer de détourner les investigations de la justice du véritable coupable.

Il a déjà failli être victime de son exaltation républicaine. Le 6 juin dernier, il fut arrêté rue des Fossés-Montmartre armé d'un fusil. Interrogé par le commissaire de police, il déclara qu'il ne s'en était servi qu'une fois pour tirer un coup de feu. Un arrêt de la chambre d'accusation du 20 juillet dernier, le renvoya à la Cour d'assises, où il est permis de croire, d'après son propre aveu, qu'il ne fut acquitté qu'à cause de son jeune âge et de l'indulgence du jury.

Quoiqu'il en soit, le contraste est frappant. Du côté de l'accusé Bergeron, des antécédents accablants, l'impossibilité de donner exactement l'emploi de la journée du 19, des témoignages uniformes, invariables des témoins qui croient le reconnaître pour le coupable, et qui citent des circonstances qui ne permettent guère d'en douter. Du côté des deux accusés et de leurs amis, de sèches dénégations, des mensonges prouvés, puis de l'hésitation, enfin des menaces par des hommes déjà gravement compromis pour arriver à des rétractations que la probité et la force de la vérité leur font refuser.

Et cependant, ces antécédents, ces témoignages, ces reconnaissances du coupable et ces efforts pour le sauver ne sont pas les seules charges qui pèsent sur l'accusé Bergeron. Des preuves matérielles saisies au moment même du crime semblent encore se réunir pour démontrer qu'il en est l'auteur.

On se souvient des pistolets trouvés sur le Pont-Royal le 19 novembre au moment de l'attentat ; l'un d'eux qui venait d'être déchargé, avait évidemment servi à le commettre.

Tous les efforts qu'a faits l'instruction n'ont pas pu conduire à savoir d'où ils venaient, et à qui ils pouvaient appartenir ; mais en même temps elle a constaté qu'à diverses époques, Bergeron avait eu des armes semblables et des munitions. Il a montré des pistolets de poche dans la réunion de la rue Mercière. Il en a eu à sa disposition diverses autres fois ; il en est convenu dans ses interrogatoires des 18 et 25 décembre ; mais il est impossible de savoir de lui ce que ces armes sont devenues. Tout ce qu'il veut bien dire, c'est qu'il lui est arrivé souvent d'avoir des pistolets appartenant à ses camarades, et qu'il n'est pas leur dénonciateur.

Le second pistolet, reconnu être encore chargé, a fourni aussi un élément de preuve qui peut tourner contre l'accusé Bergeron. L'arquebusier Lepage, en déchargeant cette arme, en a retiré un papier servant de bourre, sur lequel se trouvaient écrits d'un côté des mots français, et de l'autre des mots latins. Quoique l'écriture n'en ait été reconnue par personne, il a été facile de juger qu'elle provenait d'un élève de 15 à 16 ans (c'est Bergeron lui-même qui le dit) ; qu'elle faisait partie ou d'une copie, ou de ce qu'on appelle dans les classes un cahier de corrigé.

Le français, au jugement de plusieurs professeurs des collèges Saint-Louis et Louis-le-Grand, paraît original et avoir été donné en thème. Le latin qui est de l'autre côté semble être la traduction en cette langue, et avoir été dicté comme corrigé aux élèves. Rien sans doute ne rattache jusqu'à présent ce papier à Bergeron plus qu'à tout autre ; mais il était répété dans l'institution de Reuss, et la possibilité qu'il avait d'avoir à sa disposition de pareils écrits, rend plus probables les autres faits mis à sa charge.

En résumé, les principes exaltés de Bergeron, sa haine de la monarchie, qui s'étendait jusque sur le roi, les menaces qu'on a souvent entendu sortir de sa bouche contre Louis-Philippe, son opinion, qu'il n'a pas dissimulée dans l'instruction, que le Roi méritait d'être fusillé, tout prouve qu'il était capable de former le projet de l'assassinat et de le réaliser.

Les révélations, soit à M. Olivier Dufresne, soit à M. Nay, de la part de Cantineau et Collet, et relatives à Bergeron, confirment cette présomption, et quelque jugement peu favorable que l'on porte de ces individus, on ne peut pas nier que leur déposition, faite dès le 14 novembre, n'ait été vérifiée, le 16, par l'arrestation de Billard, et la saisie du fusil qui devait servir à commettre le crime.

Tous les autres faits qui ont accompagné l'attentat du 19 novembre ne laissent pas de doute que Bergeron n'en soit l'auteur.

Non-seulement il ne peut pas donner l'emploi de son temps dans cette journée, mais tout prouve qu'il était sur le pont Royal au moment où le crime a été tenté. Il convient de s'y être trouvé ou au moins d'avoir traversé ce pont vers midi ; mais la déposition de Janety aîné, confirmée sur tous les points par Delaunay, par les hésitations de Planel et de la demoiselle Lucas, par les aveux de Bergeron relativement aux propos de Janety jeune, et par les reconnaissances tardives et les menaces verbales et écrites de ce dernier, concourent à établir que Bergeron est l'auteur de ce crime. Les pistolets eux-mêmes, quoique non reconnus pour avoir été la propriété de Bergeron, déposent contre lui ; il en a eu plusieurs fois à sa disposition, il en convient sans pouvoir dire positivement, ni d'où il les avait tirés, ni ce qu'il en a fait. Il en est de même de la bourre, qui ne peut provenir que d'un homme qui, comme lui, corrige des devoirs classiques. Enfin Bergeron ressemble au signalement donné par les témoins de l'auteur du crime, et trois d'entre eux, sans néanmoins oser positivement l'affirmer, déclarent le reconnaître à sa taille, à sa figure pâle et à la couleur de ses cheveux.

Nous avons dit que Bergeron n'était pas seul ; qu'il avait des complices, peut-être en grand nombre, surtout qu'il en avait un auprès de lui au moment de l'attentat. C'est, suivant l'instruction, le nommé Benoit.

Benoit était parti de Chauny le 18 novembre et était arrivé à Paris le 19, à sept heures du matin. Son projet avait été de ne se mettre en route que le 19 au matin, ce qui exclut toute idée de complot ou de préméditation de sa part, antérieure au 19 au matin ; mais n'ayant trouvé que des voitures du soir, il fut obligé d'avancer son voyage de douze heures.

Il fut, en arrivant, voir Bergeron, et passa avec lui toute la matinée ; mais il ne peut expliquer ni ce qu'il fit, ni où il alla. Une première fois, il a dit être rentré immédiatement chez son père, rue Guénégaud ; mais quand il a appris que Bergeron ne s'était pas expliqué de même, il est convenu d'être allé avec lui chez le tailleur Roux, dans quel lieu Bergeron l'avait quitté. Il ne sait pas davantage sur quel point il est passé, soit en allant chez le tailleur, soit lorsqu'il en est revenu. Tout ce qu'il a fait du reste, autrement qu'avec Bergeron, il en sait tous les

détails. Ainsi, il est rentré chez lui, il s'est habillé, il a pris de l'argent pour aller sur le boulevard acheter des gravures ; s'étant mis en route par le Pont-Neuf, il a aperçu là qu'il n'avait pas besoin d'aller au boulevard, et qu'il trouverait ce qu'il cherchait sur le quai ; il a broussé chemin, s'est arrêté sous l'arcade de l'Institut, et a acheté quelques gravures à un marchand nommé Danloz. Tous ces détails sont extraordinaires de la part d'un homme qui dit ne pas connaître les rues de la part d'un ne se rappelle rien de ce qu'il a fait dans la matinée, et qui semble que dans ce moment de la journée la mémoire l'ait complètement abandonné pour lui revenir très fidèlement et très présente pour l'autre partie du jour. Quoiqu'il en soit, il convient de s'être trouvé sur le Pont-Royal au moment de l'attentat, et d'avoir entendu le coup de pistolet. Il nie d'y avoir vu Bergeron ; mais tout porte à croire qu'il ne dit pas la vérité, et qu'ils y étaient ensemble.

En effet, Janety aîné rapporte tenir de Planel que lorsqu'il avait quitté Bergeron sur le Pont-Royal, après la confidence au Roi, Bergeron était resté avec Benoit, et qu'ils allaient à tous les deux...

Janety ajoute (et ceci lui est personnel) que lorsqu'il alla avec Planel vers la préfecture de police pour savoir si l'auteur de l'attentat était arrêté, ils rencontrèrent Benoit sur le Pont-Neuf, et qu'étant retournés avec lui vers la rue Dauphine pour s'informer de Bergeron chez la dame Lucas, il leur raconta que Bergeron avait tiré le coup... qu'il avait montré beaucoup de sang-froid... qu'ils étaient revenus ensemble par la droite de la Seine jusqu'au Pont-Neuf ; que là il avait dit sans qu'il sût ce qu'il était devenu.

Voilà un fait personnel à Janety aîné. Il dépose là, non plus de ce que lui a raconté Planel, mais de ce qu'il a vu, entendu et fait lui-même. C'est lui qui a vu Benoit sur le Pont-Neuf lorsqu'il revenait du lieu de l'attentat ; c'est lui, c'est sa propre oreille qui a entendu Benoit rendre compte de la manière dont Bergeron avait commis le crime ; de son sang-froid, de son flegme à l'aide duquel il était parvenu à se sauver ; c'est lui, enfin, qui est allé avec Planel et Benoit chez la demoiselle Lucas pour savoir si Bergeron ne s'y était pas retiré.

On sait maintenant quelle confiance mérite Janety aîné. Ses deux oncles Garnaud l'ont dit : Il a trop de générosité et de dévotion dans le caractère pour faire de fausses déclarations, surtout dans une circonstance aussi importante. Janety, d'ailleurs, a lui-même fourni l'occasion de vérifier la sincérité de sa déposition, en ce qui concerne Benoit, comme il l'avait fait pour Planel et Delaunay.

Il voyait Benoit pour la première fois. On ne peut pas dire que dans les quatre jours seulement que Benoit resta à Paris, il l'ait rencontré une autre fois ; tout prouve au contraire qu'il ne l'a vu que ce jour-là. Eh bien ! sur la demande d'un de MM. les conseillers, Janety aîné a fait de Benoit le portrait le plus fidèle. Il indique comment il était habillé ce jour-là ; il donne la couleur de ses cheveux, de ses favoris, de ses yeux ; il cite la cicatrice que Benoit a sur la figure, et jusqu'à la place qu'elle occupe sous l'un de ses yeux.

Cette démonstration est sans réplique, et cependant Janety aîné y ajoute encore par une autre preuve du même genre. Suivant sa déposition, Benoit, Planel et lui, allèrent du Pont-Neuf chez la demoiselle Lucas pour voir si Bergeron n'y était pas. La description très-circostanciée qu'il donne de l'appartement de cette demoiselle, et de son aménagement, les forces, elle et Planel, de convenir qu'il faut bien que Janety soit allé chez elle pour connaître si parfaitement son intérieur.

Mais ce n'est pas seulement dans la déposition si concluante de Janety aîné que l'on trouve la preuve de la présence de Benoit sur le Pont-Royal, et de sa réunion avec Bergeron au moment où celui-ci se proposait de tirer le coup de pistolet.

Tous les témoins qui ont vu l'assassin, et qui se sont trouvés placés à côté de lui s'accordent à dire qu'il n'était pas seul, qu'il causait de temps en temps avec un individu qui était sur la même ligne à six ou huit pas de lui ; qu'ils allaient de l'un à l'autre, se parlaient à l'oreille, et avaient l'air préoccupé. Il n'y avait personne qui les séparât.

La demoiselle Finot et la veuve Sentin sont allées plus loin ; elles ont donné le signalement de l'homme qui causait avec l'assassin. Il portait une redingote bleue, avait beaucoup de barbe sous le menton, et des favoris jusques sur les joues. Toutes ces indications conviennent et s'appliquent parfaitement à Benoit.

Le caporal Schœrer, qui avait d'abord saisi sur le lieu de l'attentat, et ensuite abandonné par une fatalité trop commune dans ces sortes d'événements, un homme qui avait laissé voir, et tomber ensuite, un des deux pistolets ramassés sur le Pont-Royal, Schœrer dépose qu'il y a de la ressemblance entre Benoit et cet homme. C'est à peu près la même taille, la même pâleur et maigreur de la figure, la même barbe quant à sa forme.

La femme Martin, cuisinière chez M. le conseiller d'état Triboureau, le confond avec l'assassin. Elle lui trouve la figure et les favoris de l'homme qui a tiré. Plus je le regarde, dit-elle, plus je trouve que c'est lui que j'ai vu. Je le reconnais particulièrement de côté à sa figure allongée, sa bouche et son nez.

Cette déposition pourrait faire penser, comme beaucoup d'autres, que les personnes qui étaient sur le lieu de l'attentat, ayant regardé en même temps Bergeron et Benoit qui se rapprochaient souvent pour se parler à l'oreille, confondent facilement leurs traits, et appliquent à l'un ce qui appartient à l'autre. C'est ce qui pourrait être arrivé à la femme Martin, et ce que n'ont pas su éviter le sieur Dupuis et le brigadier Faivre, qui disent avoir vu une cicatrice sous l'œil de l'assassin. Or, aucun des autres témoins ne parle de cette marque que Janety, et la vérité du fait laisse à Benoit, que tout porte à regarder comme ayant assisté Bergeron.

Benoit se défend de ces témoignages, en disant que les témoins se trompent ; et à l'égard de Janety qui ne peut se tromper puisqu'il dépose de ce qu'il aurait vu et de ce que Benoit lui aurait rapporté, il déclare absurde sa déposition, par le motif qu'il n'aurait pas pu faire des confidences de cette nature à un individu qu'il ne connaissait pas.

On peut lui répondre qu'il n'y a rien d'absurde dans la déposition de Janety ; que lui, Benoit, connaissant Planel depuis long-temps, ou au moins l'ayant vu le matin même du 19, se serait trouvé ensemble sur le Pont-Royal et sachant qu'il n'ignorait pas le projet de Bergeron puisqu'il avait voulu l'en dissuader, et qu'il ne l'avait quitté que parce qu'il n'avait pas pu réussir, il n'y avait rien d'absurde à admettre qu'en le retrouvant, après l'événement, il lui ait, encore tout ému et hors de lui-même, raconté ce qui venait de se passer. Il serait extraordinaire qu'il n'en eût pas été ainsi.

Tout se réunit donc pour démontrer la présence de Benoit sur le Pont-Royal au moment de l'attentat, sa réunion avec Bergeron, l'assistance qu'il lui a prêtée et par cela même sa coopération au crime. En conséquence sont accusés, etc.